



Mariage sous le régime de la communauté

Par Visiteur

Je suis mariée sous le régime de la communauté depuis 14 ans. Mon mari gagne 4800 euros par mois et moi 1500 euros les bons mois. J'ai à charge depuis toujours toutes les dépenses de notre fils de 18 ans cette année, mes propres dépenses. une partie de la nourriture, les vacances (sinon, il ne paye pas de vacances)... mes déplacements pour mon travail (essence). Pour satisfaire à toutes ces dépenses, plus les frustrations de la vie (situation professionnelle difficile, projet de restructuration etc) j'ai fait des crédits puisque je ne pouvais jamais demander d'argent à mon mari. Je n'arrive plus à rembourser les crédits, et j'ai dû faire des chèques en début de mois de son compte BICS à mon compte LCL. Il dit avoir fait opposition à mes chèques. Comme nous n'avons pas de compte joint je ne sais plus que faire? Comment vais-je faire avec ma propre banque et rembourser les crédits. Conseillez-moi SVP.
Merci

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Comme nous n'avons pas de compte joint je ne sais plus que faire? Comment vais-je faire avec ma propre banque et rembourser les crédits.
Tout d'abord votre mari ne peut pas faire opposition sur les chèques car ses revenus sont des biens communs. Ensuite est ce que ces crédits ont été conclus pour les besoins du ménage?

Cordialement

Par Visiteur

Ces crédits m'ont servis à entretenir mon fils, ses cours de théâtre, ses frais de déplacements, sa cantine, ses vêtements...les vacances en famille.
j'ai aussi participé aux frais de nourriture, fait des achats pour la maison ; frigidaire, par ex.
Ils ont aussi participé à payer tous mes frais personnels, frais médicaux dont une opération, dentiste, lunettes...
J'ai le projet de faire un rachat de crédit pour ne payer qu'une mensualité, même si c'est sur mon salaire que cela retombe, j'en accepte la responsabilité, mais peut-il refuser de participer, au moins pour indiquer qu'il y a bien deux salaires à l'organisme repreneur des crédits?

Par Visiteur

Si lors d'un rachat de crédit sa participation est demandée peut-il refuser?

Merci de m'avoir déjà répondu pour la question des chèques.
Très cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

Je pense vraiment que vous devriez avoir une conversation avec votre mari à propos de tout cela.
J'ai le projet de faire un rachat de crédit pour ne payer qu'une mensualité, même si c'est sur mon salaire que cela retombe, j'en accepte la responsabilité, mais peut-il refuser de participer, au moins pour indiquer qu'il y a bien deux salaires à l'organisme repreneur des crédits?

Ce n'est pas à votre mari de l'indiquer et juridiquement rien ne l'oblige à signer un quelconque document eu égard. à de rachat de crédit.

Si lors d'un rachat de crédit sa participation est demandée peut-il refuser?

La solution est discutable car juridiquement votre mari est solidaire pour les crédits contractés pour les besoins du ménage et l'entretien de enfants mais dans le cadre de la signature du rachat de crédit l'on peut considérer qu'il s'agit d'un autre contrat.

Cependant par ricochet l'on peut demander à votre mari de rembourser.

Cordialement